

AIDE D'UN PROCHE

Par Alsace68 Postée le 09/11/2021 15:17

Bonjour, j'ai un ami qui consomme de la cocaïne, il est tombé accro, la semaine dernière il a fait une tentative de suicide, je l'ai découvert et est appelé les pompiers, ils l'ont emmener à l'hôpital puis en centre de psychothérapie. Il suit maintenant un sevrage de deux semaine et après devrait suivre une cure dans un centre spécialisé . Son état est catastrophique, tendance suicidaire, sot d'humeur... Nous avons appris hier qu'il avait consommé de l'héroïne pendant son sevrage, il a en effet un peu de liquidités sur lui et ça carte bancaire ! Comment procéder pour récupérer ses liquidités (sans qu'il s'énerve ou autre) et sa carte bancaire ou comment faire pour la bloquer ? Est ce qu'il faudrait changer de méthode de sevrage pour quelque chose de plus strict ou il ne pourrait pas sortir aussi facilement que là ou il est actuellement ? Ça famille et moi même ne savons pas comment procéder et faire pour qu'il s'en sorte Merci pour votre aide Cordialement,

Mise en ligne le 10/11/2021

Bonjour,

Il nous semble comprendre que votre ami est actuellement pris en charge dans un établissement psychiatrique suite à sa tentative de suicide. Ce qui nous échappe c'est de savoir s'il s'agit d'une hospitalisation libre ou sous contrainte, si le service dans lequel il se trouve est spécialisé en addictologie et si votre ami est partie prenante dans ce projet de sevrage.

Quoi qu'il en soit, c'est plutôt aux soignants qui le suivent qu'il faudrait faire état nous semble-t-il des inquiétudes et interrogations que vous soulevez. Cette équipe est effectivement la mieux placée pour vous renseigner sur les modalités de prise en charge dans leur établissement, le règlement intérieur concernant les sorties autorisées, la gestion des liquidités ou cartes bancaires des patients de leur service.

Les hospitalisations en addictologie se font sur la base du consentement et de l'adhésion du consommateur au projet de soin. Nous ne savons pas, étant données les conditions particulières de son admission à l'hôpital, si c'est pleinement le cas pour votre ami. Cela pourrait peut-être expliquer le fait qu'il ait cherché à se procurer de l'héroïne.

Nous avons conscience que ce sont des situations lourdes et déstabilisantes pour les proches, d'autant plus après un passage à l'acte suicidaire. Il est possible pour l'entourage d'être reçu en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et ainsi bénéficier de soutien et de conseils. Ce peut être un moyen de répondre à votre souhait d'être aidé à l'aider. Nous vous joignons en bas de messages les coordonnées des centres les plus proches. Les consultations y sont confidentielles et non payantes.

Si besoin de revenir vers nous n'hésitez pas bien entendu, et pourquoi pas pour échanger plus directement afin de lever les quelques incompréhensions mentionnées plus haut. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

CSAPA ARGILE

15, rue de Peyerimhoff
68000 COLMAR

Tél : 03 89 24 94 71

Site web : www.argile.fr/csapa.html

Secrétariat : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le mercredi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Accueil du public : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le mercredi et le vendredi de 9h à 12h 30 et de 14h à 17h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations individuelles sur place, sur rendez-vous.

COVID -19 : Mai 2022: Rendez-vous sur place aux horaires indiqués dans le respect des mesures barrières.

Voir la fiche détaillée

MAISON DES ADDICTIONS - CSAPA - CENTRE DE TABACOLOGIE

33, avenue de la Liberté
68024 COLMAR

Tél : 03 89 12 47 47

Site web : www.ch-colmar.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

COVID -19 : Juin 2022: Consultations sur place de préférence sur rendez-vous. Sevrage en hospitalisation complète. Groupe entourage le 1er mardi du mois.

[Voir la fiche détaillée](#)